



## Décision n°20240821 relative à la délégation de signature à madame Emmanuelle LATOUR

Publié le 28 août 2024, Mis à jour le 28 août 2024

## La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
 Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;

**Vu** le contrat n° 2024/24 du 21 août 2020 recrutant madame Emmanuelle LATOUR, à compter du 21 août 2024, sur le poste de directrice de cabinet, responsable des affaires publiques et des relations institutionnelles, du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

## DÉCIDE,

## **Article unique**

Délégation est donnée à madame Emmanuelle LATOUR, directrice de cabinet, responsable des affaires publiques et des relations institutionnelles, du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions :

- Les ordres de mission ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Les certificats administratifs relatifs au frais de mission, de réception et de représentation, aux prestations juridiques et de conseil.

Vanves,

Le 21 août 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND